

Convention Collective Nationale de la Coiffure

Demande de portabilité des garanties complémentaires Frais de santé

Les droits à l'allocation chômage sont-ils à priori ouverts ? Oui Non
Attestation de droits à prestations chômage jointe : Oui Non

Nature du dernier contrat de travail : CDD CDI

Motif du départ :

Licenciement Rupture conventionnelle
 Fin de CDD Démission (si ouverture de droits à l'assurance chômage)

A COMPLETER PAR LE SALARIE

M. Mme Mlle
NOM (de jeune fille) : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville : Téléphone :
Date de naissance : Adresse mail :
N° d'immatriculation à la Sécurité Sociale : /

A COMPLETER PAR L'ENTREPRISE

Date d'entrée dans la société : Date d'effet de l'affiliation à L'ANI :

Durée maximale du maintien des garanties au titre de la portabilité : mois (maxi : 9)

Portabilité des garanties Frais de Santé

Maintien du Régime Conventionnel : prise en charge des garanties

Maintien de la garantie optionnelle à la charge exclusive du salarié

Option 1 (0,26% PMSS) : € / mois
 Option 2 (0,45% PMSS) : € / mois
 Option 3 (0,77% PMSS) : € / mois

Fait à :

Le :

Cachet et signature de l'entreprise

Signature du salarié
(précédée de la mention « Lu et Approuvé »)